

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance extraordinaire du 28 novembre 2023

Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le mardi 28 novembre 2023, à 19 h, à la salle du conseil, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

| | |
|---------------------------|---|
| Mesdames les conseillères | Johanne Fillion Lyne Gagnon |
| Messieurs les conseillers | Berthier Fortin Serge Fillion Steve Roy |

EST ABSENT

| | |
|-------------------|-------------|
| Monsieur le maire | Rémi Fortin |
|-------------------|-------------|

Formant quorum sous la présidence du maire remplaçant, Monsieur Serge Fillion.

À noter que le poste de conseiller no 5 est vacant.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

| | |
|--|--------------|
| Madame la directrice générale et greffière-trésorière | Joyce Bérubé |
|--|--------------|

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Serge Fillion, maire remplaçant, ouvre la séance à 18 h 30.

2023-11-237

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Lyne Gagnon, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 28 novembre 2023 tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-11-238

PROGRAMMATION TECQ 2019-2024 – MODIFICATION À LA PROGRAMMATION VERSION 6 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités* de versements de la *contribution gouvernementale* dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2024;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle.

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme TECQ 2019-2024.

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux **numéro de version 6** ci-jointe et de tous les autres

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance extraordinaire du 28 novembre 2023

documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des six (6) années du programme.

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux **numéro de version 6** ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-11-239

FORMATION, ACCOMPAGNEMENT – ENTRÉE DES DONNÉES FINANCIÈRES – RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON

CONSIDÉRANT QUE Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, a besoin d'accompagnement au niveau des entrées des données financières de la Municipalité de Saint-René-de-Matane;

CONSIDÉRANT QU'un tel accompagnement permettra d'approfondir les connaissances de la charte comptable, de diminuer les écritures de régularisations lors des rapports financiers de fin d'année et de ce fait, de diminuer le temps de la firme comptable pour leurs préparations;

QUE la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton offre le service d'accompagnement au coût de 150 \$ par heure et estime le besoin d'accompagnement à environ 10 heures;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

D'autoriser Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, à retenir les services d'un accompagnateur de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton, au coût de 150 \$ de l'heure pour une période approximative de 10 heures.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-11-240

AUTORISATION DE PAIEMENT -DÉCOMPTE PROGRESSIF 1 ET RÉCEPTION PROVISOIRE DE FIN DE TRAVAUX - INSTALLATION D'UNE VIDANGE POUR VÉHICULES RÉCRÉATIFS – LES ENTREPRISES D'AUTEUIL ET FILS INC.

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, à effectuer le paiement du décompte progressif 1, daté du 16 novembre 2023 à Les Entreprises D'Auteuil et Fils Inc., concernant les travaux exécutés dans le cadre du projet « Installation d'une vidange pour véhicules récréatifs » pour un montant de soixante mille cinq cent quatre-vingt-onze dollars et soixante-neuf (60 591.69 \$), selon les recommandations de Tetra Tech QI Inc. Ce décompte progressif représente la libération de la moitié de la retenue contractuelle puisque la réception provisoire a été prononcée le 22 novembre 2023.

DE transmettre copie de la présente résolution à Les Entreprises D'Auteuil et Fils Inc. et à Tetra Tech QI Inc.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-11-241

AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE PROGRESSIF 3 ET RÉCEPTION PROVISOIRE DE FINS DE TRAVAUX – TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA ROUTE DU RUISSEAU-GAGNON, PHASE 2 – LES ENTREPRISES D'AUTEUIL ET FILS INC.

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance extraordinaire du 28 novembre 2023

D'autoriser Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, à effectuer le paiement du décompte progressif 3, daté du 16 novembre 2023 à Les Entreprises D'Auteuil et Fils Inc., concernant les travaux exécutés dans le cadre du projet « Travaux de réhabilitation de la route du Ruisseau-Gagnon, phase 2 » pour un montant d'un million quatre-vingt-quatre mille quatre cent cinquante-sept dollars et soixante-neuf (1 084 457.69 \$), selon les recommandations de Tetra Tech QI Inc. Ce décompte progressif représente la libération de la moitié de la retenue contractuelle puisque la réception provisoire a été prononcée le 23 novembre 2023.

DE transmettre copie de la présente résolution à Les Entreprises D'Auteuil et Fils Inc. et à Tetra Tech QI Inc.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-11-242

OFFRES DE SERVICES – DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE RÉSILIENCE ET D'ADAPTATION FACE AUX INONDATIONS (PRAFI), VOLET AMÉNAGEMENTS RÉSILIENTS – STABILISATION DES BERGES DE LA ROUTE RICHARD – TÉTRA TECH QI INC.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane souhaite déposer une demande d'aide financière au Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI), volet Aménagements résilients;

CONSIDÉRANT QUE la firme Tetra Tech QI Inc. a soumis une offre de services pour le dépôt de la demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Lyne Gagnon, et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane octroie le contrat pour le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI), volet Aménagements résilients sur une base horaire de sept mille dollars (7 000 \$), taxes en sus., selon le cheminement de la demande, à la firme Tetra Tech QI Inc.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-11-243

DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE RÉSILIENCE ET D'ADAPTATION FACE AUX INONDATIONS (PRAFI), VOLET AMÉNAGEMENTS RÉSILIENTS – STABILISATION DES BERGES DE LA ROUTE RICHARD – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane a pris connaissance du guide du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) – Volet Aménagements résilients et s'engage à en respecter toutes les modalités qui lui sont applicables ou qui sont applicables à son projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Lyne Gagnon, et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au volet Aménagements résilients du PRAFI.

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane s'engage à respecter les modalités du guide du PRAFI qui lui sont applicables.

QUE la municipalité s'engage, si une aide financière pour son projet est obtenue, à payer tous les coûts non admissibles au PRAFI associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts, la part des coûts admissibles qui n'est pas subventionnée et qui lui incombe, ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien de l'infrastructure ou de l'aménagement subventionné.

QUE le conseil municipal autorise Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance extraordinaire du 28 novembre 2023

2023-11-244

DÉPÔT - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR (PAFIRSPA) – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT DES LOISIRS – MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane autorise la présentation du projet « Construction d'un bâtiment des loisirs » au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

QUE la municipalité désigne Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

PÉRIODE DE QUESTION CONCERNANT LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT

Aucun public présent

2023-11-245

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

DE lever la séance extraordinaire du 28 novembre 2023, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 18 h 42.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Rémi Fortin
Président de la séance

Joyce Bérubé
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Rémi Fortin
Maire